

[Accueil](#) > ... > [Intenter Une Action En Justice](#) > [Atlas Judiciaire Européen En Matière Civile](#) > [Règlement Bruxelles II Bis - Matière Matrimoniale Et Matière de Responsabilité Parentale](#) > [Italy](#)

Règlement Bruxelles II bis - Matière matrimoniale et matière de responsabilité parentale

Italie



Italie

TROUVER LES JURIDICTIONS/AUTORITÉS COMPÉTENTES

L'outil de recherche ci-dessous vous aidera à identifier les juridictions ou les autorités compétentes pour un instrument juridique européen donné. Remarque: malgré le souci apporté à l'exactitude des résultats, il est possible que certains cas de détermination des compétences ne soient pas couverts.

Article 67 (a)

Noms, adresses et moyens de communication des autorités centrales désignées conformément à l'article 53:

l'autorité centrale pour l'ensemble du territoire national est le Dipartimento per la giustizia minorile e di comunità (département pour la justice des mineurs et des communautés).

Via Damiano Churesa, 24

00136 Roma

Tél.: +39 06 68188326; 06 68188331; 06 68188335

Fax: +39 06 68808085

Courriel: autoritacentrali.dgmc@giustizia.it

Courriel certifié: prot.dgmc@giustiziacert.it

Article 67 (b)

Les langues acceptées pour les communications adressées aux autorités centrales, conformément à l'article 57, paragraphe 2, sont: l'italien, l'anglais et le français.

Article 67 (c)

Pour le certificat concernant le droit de visite et le certificat concernant le retour de l'enfant - article 45, paragraphe 2, les langues acceptées sont: l'italien, l'anglais et le français.

Articles 21 et 29

Les demandes et requêtes visées aux articles 21 et 29 sont présentées aux juridictions ou autorités compétentes

ci-après:

- en Italie, la *Corte d'appello* (Cour d'appel).

Article 33

Le recours prévu à l'article 33 est formé auprès des juridictions suivantes:

- en Italie, la *Corte d'appello*.

Article 34

La décision rendue sur le recours, visée à l'article 34, peut uniquement faire l'objet:

- en Italie, d'un pourvoi en cassation.

Cette page web fait partie de [L'Europe est à vous](#).

Nous serions heureux de recevoir vos [commentaires](#) sur l'utilité des informations fournies.



■ Dernière mise à jour: 11/01/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.